



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Vente logements

Jeudi 12 novembre 2015

Le projet de la Mairie de St Médard et de Bordeaux Métropole : Un danger pour tous !

Au CE de St Médard du 28 Octobre et au CCE Herakles du 29 Octobre, une motion a été votée à l'unanimité. Le CE a mandaté le secrétaire du CE Mr Brunet et le CCE, le secrétaire du CCE Mr Giacomini et le président de la commission logement d'Herakles Mr Ossorio (élu à l'unanimité à ce même CCE) pour prévenir l'ensemble des acteurs des dangers de ce projet.

Motion des élus du CCE Herakles votée le 29 Octobre 2015

« Lors de la réunion du Comité Local d'Etablissement de Herakles Saint-Médard-en-Jalles du 06 Octobre 2015, les élus ont été informés de l'annonce faite par la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles d'un projet de modification drastique concernant le devenir des terrains et maisons préemptés de l'Etablissement Herakles Saint Médard, tant Allées Dordins que place Charles Garraud et du champ de tir.

Nous sommes stupéfaits d'entendre que la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles aurait l'intention de mettre en place, en lieu et place de la « coulée verte » dont il fut question il y a quelques mois, un projet immobilier visant à construire 500 logements répartis en 13 bâtiments dont la majorité, voire la totalité, seraient implantés dans l'actuel polygone de sécurité de l'établissement Herakles Saint-Médard-en-Jalles.

En votant cette motion, les élus du CCE Herakles vous alertent solennellement sur les risques majeurs et insensés à vouloir faire cohabiter près de 2000 habitants au plus près d'un établissement comme celui d'Herakles Saint Médard manipulant des matières explosibles qui au demeurant, est-il nécessaire de le rappeler, est classé Seveso 2, seuil haut !

Il serait irresponsable et dangereux que la Direction Générale d'Herakles accepte ce

projet qui, s'il se concrétisait, conduirait à une réduction significative du polygone de sécurité pour permettre la réalisation d'un projet immobilier.

Ce polygone de sécurité a toujours été un garant de sécurité et de protection :

F pour la population de Saint-Médard-en-Jalles ;

F pour les salariés de notre établissement car il y va de la pérennité de 800 emplois directs.

Nous rappelons aussi qu'un tel projet affecterait gravement la capacité de notre entreprise, dont les moyens industriels sont uniques, à répondre favorablement aux demandes de l'Etat Français relatives à l'évolution de la Force de frappe stratégique nucléaire (missile M51).

Les élus du CCE d'Herakles sont sensibles à la question du logement, notamment à Saint-Médard-en-Jalles. Par conviction, nous sommes favorables à l'augmentation du rythme de construction de logements, notamment de logements sociaux en direction des salariés, mais...pas au prix d'une remise en cause lourde des aspects sécurité et d'un impact négatif sur la pérennité d'une activité industrielle aussi importante et stratégique que la nôtre tant pour la Défense Nationale que l'accès de l'Europe à l'Espace.

L'aspect visuel bucolique des terrains situés en bordure de Jalles ne doit pas faire oublier le risque industriel qui, même s'il a été maîtrisé jusqu'à présent, reste bien réel.

Nous sommes consternés de constater l'absence de mémoire des politiques concernant les catastrophes industrielles, dont certaines ont été aggravées à la suite d'une urbanisation non maîtrisée à proximité de sites dont les risques avaient pourtant été identifiés.

Le triste cas d'AZF en reste l'exemple le plus marquant. Ce drame a blessé irrémédiablement, dans leur chair, la population Toulousaine et de très nombreux salariés. Ce drame est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire en termes d'urbanisation non maîtrisée : nous ne laisserons pas un tel scénario se reproduire à proximité de l'établissement de Herakles Saint-Médard-en-Jalles.

Les élus mandatent le Secrétaire du CCE et le président de la Commission logement de Herakles afin qu'il porte cette délibération à la connaissance des élus de la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles, de Bordeaux Métropole, de la région Aquitaine, le préfet et les ministères concernés, ainsi que de l'Inspecteur des Poudres & Explosifs et de la Direccte. »

Quelques données pour comprendre :

Polygone d'isolement

Selon la DGA, le polygone d'isolement «est une zone extérieure à l'établissement où les constructions sont soumises à autorisation du ministère de la Défense pour des raisons de sécurité pyrotechnique et de protection de l'activité ». Le site de St Médard en a un.

La Mairie doit transmettre sa demande à l'IPE (l'inspection des poudres et explosifs) qui appartient au Ministère de la Défense, pour qu'elle donne un avis.

« Toute décision favorable est subordonnée à la signature et au renvoi, par le bénéficiaire, d'une soumission rappelant les risques courus et dégageant la responsabilité de l'Etat » dixit la DGA.

Les polygones qui datent du début du siècle dernier permettaient aux industries sensibles et à risques par l'achat de terrains autour de l'entreprise de garantir leur développement futur sans mettre en danger la population. La poudrerie de St Médard étant présente bien avant le développement de l'urbanisme de la commune.

Le PPRT

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est la gestion de l'urbanisme autour des entreprises à risques majeurs (site Seveso).

Notre site comprenant Herakles et Roxel a le sien. Il délimite les zones d'effets de chaque type d'accidents pour que la

population environnante soit en sécurité. En commun accord avec l'Etat, les élus locaux et l'entreprise cette surface ne peut être modifiée. Notre PPRT a été approuvé le 2 août 2011. Il est inférieur en superficie à celle du polygone d'isolement.

Le projet de Mr Mangon et de Mr Juppé

La direction d'Herakles cherche à vendre une partie de ses terrains où se trouvent des logements lui appartenant et qui sont habités par des salariés de l'entreprise.

Elle ne veut plus jouer un rôle « social » mais veut aussi récupérer du cash.

La Mairie qui a un droit de préemption a signalé qu'elle n'achèterait que si elle pouvait construire. Au début des discussions elle n'avait pas indiqué l'ampleur du projet de construction.

Ce projet est lié au projet Bordeaux Métropole du Président de l'ex-CUB Mr Juppé. Depuis des années il y a un afflux de nouveaux habitants, en Aquitaine et à Bordeaux en particulier.

Face à cette situation les élus locaux ont l'impératif de construire des logements et en particulier des logements sociaux (50 000 logements en tout). Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais il n'est pas judicieux de le faire dans cette zone.

Le principe de précaution que l'on défend est de ne pas accroître le nombre d'habitants dans ce polygone d'isolement.

Celle-ci empêcherait un développement de notre entreprise, facteur d'emploi.

Car même si les risques industriels sont maîtrisés et circonscrits au PPRT, une population ne connaissant pas la réalité de notre industrie pourrait réclamer la fermeture de notre entreprise. Il faut que les politiques trouvent des terrains ailleurs.

Il n'y a aucune raison d'opposer la population de St Médard aux salariés d'Herakles et au maintien de notre site.

La sûreté

Une autre raison de s'opposer à ce projet, c'est les risques d'actes malveillants. Dans le monde actuel, réduire la zone entre la population et notre industrie sensible et impliquée dans la dissuasion ne facilite pas la tâche pour ceux qui sont chargés d'empêcher tout acte malveillant.